

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

PROJET ÉOLE

Catherine TREBAOL

Serge QUENTIN, garant(e)s désigné(e)s
par la CNDP

Concertation préalable du 23 septembre au 23 novembre
2024

Date de remise du rapport
Le 19/12/2024



Avant-propos	1
Synthèse pour les décideurs et pour le public	1
Les enseignements clef de la concertation	1
Les principales demandes de précisions et recommandations du garant et de la garante	3
Introduction	4
Le projet objet de la concertation	4
CONTEXTE GÉNÉRAL ET HISTORIQUE	5
DESCRIPTION DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS ALTERNATIVES	7
La saisine de la CNDP	11
• Contexte de la concertation	11
• Décision d'organiser une concertation	12
Garantir le droit à l'information et à la participation	12
• Le rôle des garants :	12
• Mission reçue du président de la CNDP	12
• Le travail préparatoire de la garante et du garant	14
Les résultats de l'étude de contexte	14
ANALYSE DES RENCONTRES	14
ENJEUX ET THÉMATIQUES SE DÉGAGEANT DES RENCONTRES	16
Prescriptions au maître d'ouvrage pour l'organisation de la concertation	17
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	18
Le périmètre de la concertation retenu :	20
Le calendrier de la concertation retenu :	20
Modalités de concertation pour l'information et l'expression du public retenues par le maître d'ouvrage	20
RENCONTRES EN ACCÈS LIBRE :	20
Des DÉBATS MOBILES, pour aller à la rencontre des habitants du territoire	21
RENCONTRES-DÉBATS pour les étudiants	21
RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION	21
RENCONTRES SUR INSCRIPTIONS :	21
Déroulement de la participation	22
Bilan des modalités d'information et de participation du public	24
Avis sur le déroulement de la concertation	26
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	26
Chiffres clef de la participation	28
14 rencontres : 600 participants au total	29
Avis du public sur la concertation et ses modalités :	31
Opportunité du projet :	31
Alternatives au projet :	32

Aménagement du territoire et sa sécurisation :-----	33
Enjeux environnementaux : -----	33
<i>Liste des annexes -----</i>	<i>/</i>
Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant(e)s -----	I
PIECE JOINTE : Lettre de mission	

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par Catherine TREBAOL et Serge QUENTIN, et garante et garant de la concertation préalable. Il est communiqué par eux dans sa version finale le 19 décembre 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement).

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le maître d'ouvrage publiera dans le délai de deux mois la réponse à ce bilan qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet Éole à Saint-Nazaire consiste en une plateforme d'assemblage pour les éoliennes posées et flottantes. Elle est destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Située à Saint-Nazaire, sur le site industrialo-portuaire qui a vu naître le parc éolien de Saint-Nazaire, elle sera principalement composée d'un quai de 780 mètres, de dispositifs de stockage des composants à terre et sur le plan d'eau, et d'un ponton dédié aux navires de service.

Toutefois, l'utilisation de la plateforme n'est pas seulement liée au déploiement de l'activité éolienne en Mer. Elle intègre la possibilité de répondre aux besoins des différents acteurs du port maritime de Saint-Nazaire permettant l'acheminement et le stockage de colis lourds, l'accostage de bâtiments de taille XXL.

La concertation préalable sur le projet Eole s'est déroulée du 23 septembre au 23 novembre 2024.

Au-delà des modalités traditionnelles que sont les réunions publiques et les ateliers participatifs, le maître d'ouvrage a, à l'initiative des garants, mis en place une exposition permanente du projet de quai, puis organisé un webinaire qui a été vu non seulement en direct mais que le public pouvait regarder en replay. Il a aussi organisé une croisière en haute mer pour que les participants, puissent se rendre compte de ce que pouvait être un champ éolien achevé. Cette croisière fut l'occasion pour un public différent de participer, à savoir les enfants et les adolescents.

Les enseignements clef de la concertation

Durant la concertation, il y eut assez peu de débat sur l'opportunité du projet car le projet est porté par les acteurs économiques, et les citoyens qui voient ce projet industriel comme un vecteur de déploiement de l'emploi et un projet de développement du territoire. Il faut souligner que l'utilité de l'ouvrage (quai et espaces de stockage) ont été questionnées sur leur sens : faut-il équiper la France et la façade Namo en particulier avec le mode de production d'énergie que représente l'éolien en mer. ?

Le quai a aussi été perçu comme un ouvrage indispensable au port pour d'autres usages que l'éolien ;

Le débat a été riche sur beaucoup aspects (mise en œuvre, exploitation, mutualisation des filières logistique, et bien sûr sur les aspects économique, environnementaux).

Les contributions et les avis ont porté sur :

- La pérennité de la filière éolienne et l'utilité des ouvrages au-delà de 2050 et les débats ont été riches et très documentés.
- Les impacts que le projet (en phase construction et en phase exploitation) pourrait générer sur la vie quotidienne des habitants, des travailleurs et des touristes de l'estuaire (bruit, accès, travaux, lors de la construction des ouvrages, qualité de l'air et maintien de la qualité de l'eau, cohabitation des usages comme la pêche et la plaisance).
- L'insertion du projet XXL et hors norme dans le paysage fluvial mouvant (flotteurs, nombre des éoliennes en stockage à quai, Co-visibilités nouvelles et impactantes dans l'estuaire notamment de St Brévin).
- La question de l'équilibre des milieux et des paysages est posée (impacts du dragage et des sédiments, influence des courants sur le trait de côtes et l'ensablement de St Brévin).

La fabrication des ouvrages et leurs modes constructifs ont aussi soulevés beaucoup de questions, le manque de données nécessaires pour s'acculturer en amont et pouvoir ainsi faire des choix a été pointé du doigt, ce qui laisse augurer un besoin d'accompagner le déploiement de l'information au fur à mesure du développement des études. À noter que la maîtrise d'œuvre a été choisie pendant la concertation et a été présente pour entendre les questions pendant les réunions de concertation.

Dans ce projet, sont interrogés tous les piliers du développement durable soulevés par le public :

- Le pilier économique (emplois, pérennité des filières) ;
- Le pilier social (cohabitation des usages, des emplois pour qui ?) ;
- Le pilier environnemental (l'impact des travaux et des installations et de leurs mouvements sur les différents milieux – la faune et la flore, et le milieu humain (concernant le bruit)
- Les ressources (énergie utilisée pour la construction et l'exploitation du quai, bilans carbonés construction et exploitation sont demandés)
- Les finances publiques et privées et l'équilibre financier du projet y compris son retour sur investissement
- Son positionnement dans une logique de mutualisation
- Son apport dans une logique de décarbonation et les exigences du Port dans sa mise à disposition des différents clients (les chantiers, les énergéticiens et gestionnaires des parcs éoliens)

Les principales demandes de précisions et recommandations du garant et de la garante

Sont présentées ci-dessous les principales demandes de précisions et recommandations que le garant et la garante formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Les précisions concernent :

- Le lien que le projet entretient avec le développement de la filière éolienne et une demande une information actualisée sur ses objectifs en matière d'éolien en mer
- Des explications sur la dépendance actuelle du port aux énergies fossiles et demain aux énergies renouvelables

La phase construction et ses incidences :

- Les techniques proposées pour la construction du quai ainsi que des points d'ancrage des flotteurs
- Les coûts des travaux et de maintenance, leur financement et les opérations préparatoires : retour sur investissement – choix de financement du projet-rapport coût/durabilité de l'installation – coût induit par les opérations de dragages,
- Les enjeux de la salinité sur la durabilité des ouvrages.
- La durée du chantier
- Le plan de circulation pendant le chantier avec reports modaux s'il en est prévu.
- Le bilan carbone du chantier
- Le partage du plan d'eau entre pêcheurs, plaisanciers et chantiers.

Les retombées économiques du projet :

- L'emploi futur généré pour la construction des ouvrages et par l'exploitation

La phase exploitation :

- Les usages du plan d'eau pour les usagers de la mer, pêche, plaisance, commerce pendant les phases construction et exploitation ;
- L'organisation du travail : l'utilisation des grues, l'amplitude horaire de travail
- Le bilan carbone de l'exploitation du quai
- La manière dont les éoliennes sont transportées en haute mer à partir du port

Les impacts possibles sur l'environnement physique et humain :

- Les mesures envisagées pour :
 - La phase dragage et la gestion des sédiments
 - La réduction des nuisances – bruits –trafics routiers et maritimes – pendant la phase travaux

- L'évolution de la pollution de l'air et de l'eau à partir d'une base "ZERO" de mesures sur tous ces indicateurs environnementaux avant le début des travaux
- L'incidence des ombres portées des éoliennes, flotteurs et grue.

L'insertion dans l'environnement :

Des photomontages à partir de points de vue différents indiqués par les participants de la concertation des éoliennes assemblées et stockées

Introduction

Le projet objet de la concertation

Le débat sur la mer, initié par Mr le Président de la République, a conduit à une réflexion au terme d'études et de débats sur les façades maritimes françaises de parcs éoliens flottants ou posés pour atteindre à l'horizon 2035 une production de 33 Giga watt et à l'horizon 2050 une production de 200 Giga watt pour la façade Namor.

Nantes Saint-Nazaire Port, maître d'ouvrage, engage le projet d'une création d'un quai accolé à un quai existant d'une longueur 750 m x 50 m sur le site du grand Port de Saint-Nazaire d'une part et de points d'ancrage en face du quai destinés à l'amarrage de flotteurs d'autre part. Le projet s'inscrit dans l'estuaire de la Loire en vis-à-vis de la ville de Saint-Nazaire et de Saint-Brévin-les-Pins.

Le projet Éole vise à répondre aux besoins des industriels et des opérateurs de l'éolien dès 2030. Il bénéficiera au tissu industriel et économique du territoire. En dehors de l'éolien, la plateforme Éole pourra être mutualisée selon le calendrier et les échéances des industriels de la place portuaire. Chantiers de l'Atlantique ou MAN Solutions Energy, par exemple, ont des besoins d'entreposage réguliers. Le quai pourra également accueillir des navires, dont des paquebots ou des sous-stations électriques. La location du terre-plein, du quai et des grues portuaires sera donc possible, comme cela est déjà le cas aujourd'hui.

LA GOUVERNANCE DU PROJET ÉOLE S'ARTICULE AINSI :

RESPONSABLES DU PROJET - GOUVERNANCE

Le Maître d'Ouvrage est *Nantes Saint-Nazaire Port*, établissement public de l'État. Il est chargé de mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables en composant avec l'économie, l'emploi et l'environnement.

COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) Coprésidé par le Monsieur le préfet de Région des Pays de la Loire et Madame la Présidente de la Région des Pays de la Loire,

COMITÉ DES PROCÉDURES

Piloté par l'État (préfecture),

COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

Réunissant l'équipe projet et les représentants des équipes opérationnelles des parties prenantes, il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle.

COMITÉ DE PROJET

Animé par les services de *Nantes Saint-Nazaire Port*, il assure le suivi opérationnel et la coordination.

Opportunité, objectifs et caractéristiques du projet :

En 2022, le Conseil de Surveillance de *Nantes Saint-Nazaire Port* a validé le lancement des études nécessaires à la conception du projet.

Pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une plateforme d'assemblage dédiée à l'éolien flottant, *Nantes Saint-Nazaire Port* a d'abord pris connaissance du cahier des charges de la filière à travers une série d'entretiens engagés en 2021. La seconde étape a consisté à définir les principales caractéristiques de l'infrastructure puis à rechercher le site le plus adapté.

CONTEXTE GÉNÉRAL ET HISTORIQUE

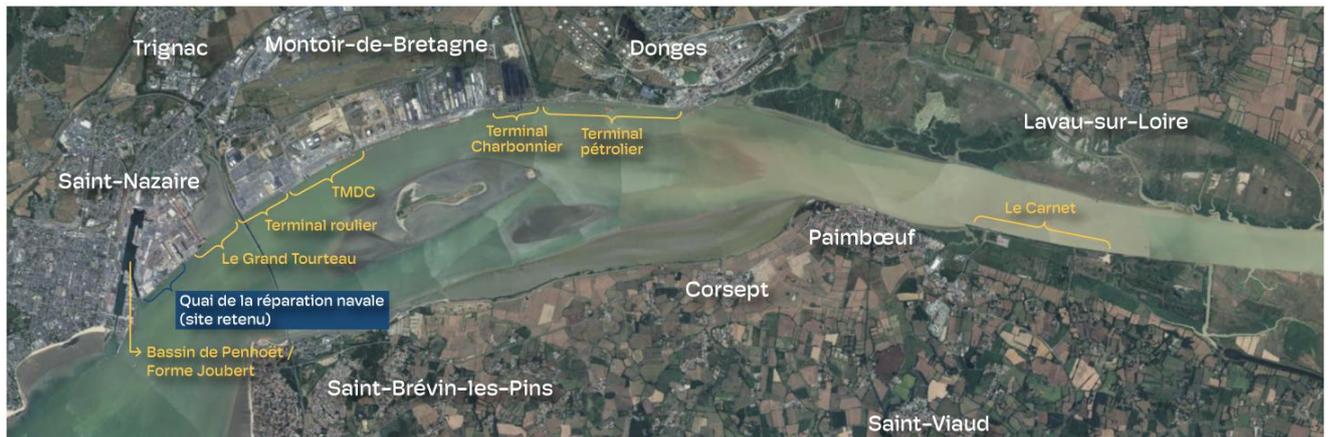
Des critères bien spécifiques ont été définis parmi lesquels :

- Une localisation dans une emprise appartenant à *Nantes Saint-Nazaire Port* ;
- La présence d'une réserve foncière non exploitée ;
- Des facilités de fonctionnement (accès direct à la Loire, accès terrestre, tirant d'air...)
- Une compatibilité avec les activités industrialo-portuaires existantes (construction navale et activités conteneurs, roulier ou vracs des autres terminaux portuaires) ;
- La dimension environnementale du projet et son intégration dans le territoire.

Dans le cadre de cette analyse, 8 sites ont été identifiés et étudiés :

- Site du Carnet (Frossay) ;
- Site des appontements pétroliers (Donges) ;

- Terminal charbonnier de Montoir de Bretagne (reconversion envisagée dans le contexte de ralentissement de l'activité de la centrale à charbon de Cordemais à ce moment-là) ;
- Terminal à marchandises diverses et conteneurs (TMDC) de Montoir de Bretagne ;
- Terminal roulier de Montoir de Bretagne ;
- Site du Grand Tourteau de Saint-Nazaire ;
- Quai de la réparation navale de Saint-Nazaire ;
- Bassin de Penhoët et forme Joubert de Saint-Nazaire.



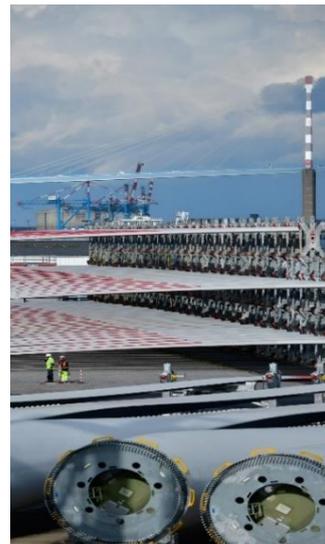
Source : dossier de concertation du maître d'ouvrage

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le site Éole pour l'assemblage des éoliennes en mer de demain comprend 4 infrastructures principales :

Le quai de 780 m ;

La zone de stockage à terre ;



Le ponton des navires de service ;



Le stockage sur plan d'eau ;



Sources des photographies : dossier de concertation du maître d'ouvrage

En complément de ces infrastructures, le projet prévoit la réalisation d'accès nautiques pour le convoyage des flotteurs et le stockage des éoliennes en bord à quai.

DESCRIPTION DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Le programme d'études conduit entre 2021 et 2023 a validé l'opportunité et la faisabilité technique, réglementaire et économique du projet. Il a également permis de dégager 3 pré-esquisses d'aménagement.

Dans ce cadre, une approche multicritère pour répondre aux attentes de la filière a été définie :

De nombreux facteurs sont entrés en considération pour construire les scénarios :

- Capacité des infrastructures portuaires existantes ;
- Compatibilité du site avec les activités existantes (construction navale et terminaux) ;
- Proximité du quai et de la plateforme de stockage ;
- Disponibilité des surfaces logistiques ;
- Accessibilité nautique (tirant d'air, tirant d'eau, proximité des champs éoliens) ;
- Exposition à l'agitation marine ;
- Proximité du chenal de navigation et des futurs parcs éoliens ;
- Proximité et qualité des infrastructures routières ;
- Intégration des inventaires et zone protégées (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique [ZNIEFF], zones humides d'importance majeure définies par l'Observatoire National des Zones Humides [ONZH]).

3 scénarii étudiés en phase préliminaire

Une attention particulière a été portée à la cohabitation des activités industrielles et nautiques, à la taille des ouvrages, à la réutilisation d'aménagements existants et au fonctionnement quotidien du site.

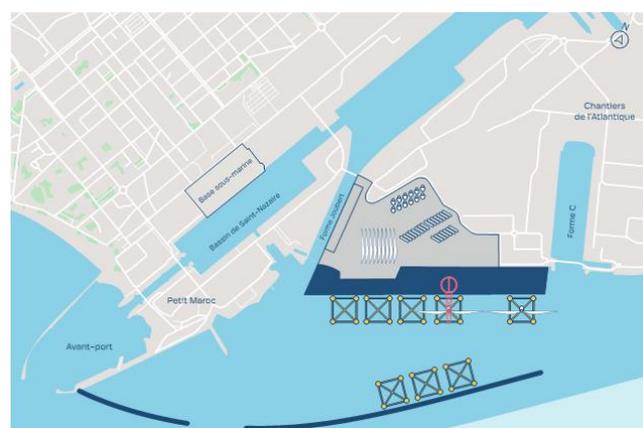
SCÉNARIO 1

Quai linéaire sur 750 m de longueur construit parallèlement au quai de la réparation navale existant, en avancée sur la Loire. Ce scénario n'intègre pas de zones de stockage de flotteurs.



SCÉNARIO 2

Quai avec protection incluant un quai linéaire de 780 m de longueur et deux ouvrages de protection contre l'agitation du plan d'eau positionnés en aval et en face du quai pour assurer une certaine stabilité aux flotteurs en attente. Trois structures de flotteurs y sont amarrées.



SCÉNARIO 3

Quai refermé avec avant-port protégé des courants et de l'agitation, linéaire de quai et surface de terre-plein supérieurs à ceux des scénarios 1 et 2 pour une cadence d'assemblage plus importante. Cette configuration facilite les opérations connexes (stockage de flotteurs nus, approvisionnement des tronçons de mâts, des pales et des turbines...). Plusieurs bateaux peuvent accoster sur l'ouvrage central. Quatre structures de flotteurs y sont amarrées.



En 2024, l'évaluation approfondie des scénarios et des aspects logistiques a abouti au schéma de référence présenté à la concertation préalable. Il anticipe les besoins de stockage sur le plan d'eau, les gabarits des navires spécialisés et des éoliennes de demain.

Le schéma de référence proposé pour l'assemblage et le déploiement des éoliennes flottantes offre pour le maître d'ouvrage de nombreux avantages logistiques et techniques, notamment :

- Une situation abritée, qui évite la construction d'une digue pouvant avoir un impact sur le mouvement des sédiments.
- Construction des flotteurs dans d'autres sites industrialo-portuaires, puis acheminement par la mer jusqu'au site Éole.
- Acheminement des composants par navires avec des accès nautiques bien dimensionnés.
- Possibilité d'accueillir 8 flotteurs nus à proximité immédiate de la zone d'assemblage.
- Des profondeurs d'eau suffisantes et des infrastructures capables de supporter les charges et des moyens de levage exceptionnels.
- Des pontons pour accueillir des remorqueurs et des navires de service à proximité immédiate du site.
- La possibilité de stockage sur plusieurs mois des éléments de mâts, des turbines et des pales.
- Des opérations de manutention et de levage aisées en bord à quai.

3. Le schéma de référence



POURQUOI LES AUTRES SITES N'ONT-ILS PAS ÉTÉ RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ?

Les sites en amont du pont de Saint-Nazaire (Le Carnet, terminal pétrolier, terminal charbonnier, terminal à marchandises diverses et conteneurs, et terminal roulier) ne permettent pas le passage des éoliennes flottantes sous le pont de Saint-Nazaire (seulement 60 m de tirant d'air disponible pour des éoliennes pouvant mesurer jusqu'à 300 m de haut).

En aval du pont de Saint-Nazaire, le Grand Tourteau est un site à enjeu environnemental fort sur le plan national et international.

Les infrastructures des bassins de Penhoët (accès, forme- écluse Joubert...) sont sous-dimensionnées pour accueillir les éoliennes de nouvelle génération. Elles n'offrent pas la profondeur requise. Les emprises nautiques n'offrent pas de marge de manœuvre pour le stockage et le déplacement des flotteurs.

Scénario 0 - Le maître d'ouvrage présente ce qui se passerait selon lui si Éole ne se réalisait pas ?

Cette concertation porte, entre autres, sur l'opportunité du projet Éole, de son intérêt pour le territoire et de sa contribution aux besoins des opérateurs comme à ceux de la filière. Afin d'éclairer les débats, ces effets suivants sont à considérer :

- L'éolien posé et l'éolien flottant de grande puissance ne peuvent se déployer sans infrastructures portuaires adaptées à leurs dimensions (éoliennes pouvant aller jusqu'à 300 m de hauteur, flotteurs d'environ 100 m de longueur). Les moyens prévus par le projet Éole, à commencer par son quai principal, sont indispensables pour contribuer à l'installation des futures éoliennes en mer, dont la taille et la puissance progressent ;
- Les objectifs nationaux de transition énergétique seraient plus difficilement atteignables. *Nantes Saint-Nazaire Port* est en effet le premier port français pour les EMR de la façade atlantique à mi -chemin entre les parcs futurs de Belle Ile et Oléron.
- Son rôle moteur est donc essentiel pour contribuer aux 45 GW fixés par le Pacte Éolien en mer à l'horizon 2050 ;
 - La filière existante de l'éolien en mer verrait son développement stoppé. En effet, les nouvelles générations de navires poseurs jack-up qui serviront à la résiliation des projets éoliens posés de grandes puissances, seront trop larges pour entrer par la forme Joubert ;
 - La filière des énergies marines renouvelables et les emplois associés seraient amenés à se tarir sans les infrastructures d'Éole ;
- La stratégie de décarbonation et de transition vers les énergies renouvelables de *Nantes Saint-Nazaire Port* serait ralentie. L'arrêt d'Éole serait un frein dans la mise en œuvre de son projet stratégique et dans l'évolution de son modèle économique ;
- Sans le quai Éole, les plus grandes sous-stations ne pourront pas être amarrées à proximité des chantiers, compromettant ainsi le développement des capacités industrielles de du port.

Les sous-stations électriques à courant continu haute tension (HVDC) pour l'éolien offshore continuent de croître en taille, en réponse à l'augmentation des capacités des parcs éoliens en mer. Cependant, la limitation d'accès au bassin de Penhoët par la Forme Joubert pourrait devenir un frein majeur pour les Chantiers de l'Atlantique. Ce manque d'infrastructure pourrait nuire à la compétitivité des Chantiers de l'Atlantique dans un marché en pleine expansion.

Coûts :

Le montant des travaux du projet Éole est estimé à 235 millions d'euros HT, hors frais généraux et hors outillage. Il fera l'objet d'un plan de financement incluant les contributions éventuelles, notamment :

- Du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ;
- Du Contrat de Plan État-Région (CPER) ;
- De l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Contexte du projet

En 2022, le Conseil de Surveillance de *Nantes Saint-Nazaire Port* a validé le lancement des études nécessaires à la conception du projet. La Commission européenne soutient le financement de ces études dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et l'Agence de la transition écologique (ADEME), dans le cadre du programme d'études France 2030. Par ailleurs, les études relatives à une infrastructure dédiée à l'éolien flottant à Saint-Nazaire sont inscrites au Contrat de Plan État-Région (CPER) Pays de la Loire.

Quatre éléments constituent le contexte de ce projet à savoir :

1. Répondre aux objectifs européens et nationaux
2. Accompagner le développement de l'éolien posé et flottant
3. Ancrer durablement la filière des énergies marines renouvelables à Saint-Nazaire
4. Construire un maillon essentiel pour le développement de l'éolien en mer

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

En raison de la nature du projet Éole et de son montant supérieur à 230 millions d'euros HT, *Nantes Saint-Nazaire Port* a saisi la CNDP au début de l'année 2024. Lors de la séance du 6 mars

2024, la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants au titre de l'article L. 121-8 du Code de l'environnement.

La concertation préalable sur ce sujet relève donc de l'article 121-8 du Code de l'Environnement.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par Décision n° 2024 / 39 / EOLE / 1 du 6 mars 2024 relative au projet Éole de développement de l'éolien en mer sur le port de Nantes – Saint-Nazaire (44), la commission nationale du débat public (CNDP) en séance plénière désigne Catherine TREBAOL et Serge QUENTIN, garante et garant de la concertation préalable.

Garantir le droit à l'information et à la participation

- **Le rôle des garants :**

Un garant ou une garante est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant ou d'une garante. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

- **Mission reçue du président de la CNDP**

Les garants ont reçu du président de la CNDP les directives suivantes, via leur lettre de mission qui se trouve en annexe du présent rapport :

Les garants devront rappeler au Maître d'ouvrage que le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Ils devront rappeler aussi au maître d'ouvrage les dispositions légales.

Le président rappelle qu'au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit répondre et prendre notamment en compte les questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-il ?
- Quelles sont ses alternatives possibles ?
- Quelles sont ses conditions de faisabilité sociale ?

Les très forts enjeux environnementaux du projet sur lesquels il est important que le public soit informé de manière transparente et intelligible et puisse être entendu, seront souligné par le maître d'ouvrage. Parmi eux, devront être abordées, les incidences sur l'environnement liées aux travaux, d'une part :

- Les opérations de dragages ;
- L'émission de polluants atmosphériques liés à la combustion de carburant par les engins de chantier, les engins maritimes et les travaux de terrassements ;
- L'augmentation du niveau acoustique et vibratoire ;
- L'augmentation du trafic des poids lourds et des engins de chantier ;
- Les incidences négatives sur les espèces et habitats naturels présents, terrestres et marins.

D'autre part, devront être abordées, les incidences sur l'environnement en phase d'exploitation des infrastructures portuaires, outre celles liées à un trafic portuaire en augmentation et donc à une circulation routière augmentée d'autant, l'impact visuel lors du montage des éoliennes (300 m en haut de pale) devra également être illustré (avec des dispositifs de type réalité augmentée, par exemple).

Enfin, le port de Nantes Saint-Nazaire envisage ces travaux de très grande envergure pour accompagner le déploiement de la filière des éoliennes flottantes, la concertation sur ce projet peu connu du grand public devra être articulée avec les enjeux qui ont émergé lors des multiples sollicitations du public sur le territoire :

- Celles, directement liées au développement de cette nouvelle filière : le débat public intitulé « La mer en débat » en cours sur cette façade et les précédents débats publics qui ont précédé la récente mise en service des premiers parcs posés d'éoliennes en mer en France ;

Le Président demande aussi aux garants d'informer le maître d'ouvrage des préconisations très précises à mettre en œuvre quant à la mobilisation des publics les plus éloignés des sphères de débat public, mais potentiellement concernés par le projet, pour qu'ils soient informés et associés aux espaces de débat. Le président rappelle que la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

Il appartiendra à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

- **Le travail préparatoire de la garante et du garant**

Au reçu de leur mission et conformément aux instructions reçues du Président de la CNDP, les garant(e)s ont démarré aussitôt l'étude de contexte en vue de rencontrer un maximum d'acteurs et d'interlocuteurs, entre le 26 mars et le 3 juillet 2024.

Ils ont rencontré, directement ou par visioconférence, 46 interlocuteurs, représentant 37 organismes ou structures dont 9 associations et 6 industriels, 4 acteurs des différentes filières (pêche, manutention, pilotage, logistique) puis les acteurs publics, de la sphère sociale, environnementale ou sanitaire.

Les résultats de l'étude de contexte

ANALYSE DES RENCONTRES

Les échanges ont porté sur :

- La connaissance du dossier et les attentes en matière d'information, afin que le dossier et le site de concertation comme les temps de cette dernière répondent à ces attentes ;
- Les moyens d'information et de participation attendus par les acteurs interviewés ou les publics qu'ils côtoient. Ces échanges nous ont permis d'identifier tant des attentes sur le projet soumis à concertation que sur le dispositif de concertation proprement dit et les moyens de le faire connaître.

Information sur la consistance du projet et ses justifications

Questionnement global

Le projet est globalement connu, car il a été amplement partagé par le grand port de Nantes Saint-Nazaire qui a commandé à un bureau d'étude une étude de son contexte. L'organisme chargé de cette étude avait pris contact avec certains acteurs que nous avons revu et le grand port est allé rencontrer en amont de la concertation les élus, le préfet, l'office de tourisme, les différentes filières en présentant plusieurs solutions alternatives d'implantation du quai, les raisons d'être, et a également missionné différents bureaux d'études dans des spécialités comme les infrastructures, la courantologie et a commandé une simulation de l'ouvrage via une vidéo et des photos montages. Ce travail a été fait pour renforcer la communication sur le projet.

Nous avons découvert au cours de nos rendez-vous avec les acteurs, les éléments qui ont été partagés et notamment des solutions alternatives que nous avons découvert au cours de l'étude de contexte.

De notre côté, les personnes rencontrées si elles avaient connaissance du projet se sont montrés intéressés par la neutralité des garants et leur capacité à influencer sur les modalités de participation.

Les questions abordées :

Les questions posées portent selon les interlocuteurs sur le fond ou les besoins d'information.

- ***L'intérêt général** n'est pas remis en cause mais la question du quai liée à la pérennité de la filière éolienne flottante est posée et mise en exergue. Sont abordés la nécessité d'un bilan énergétique global de construction des éoliennes (chantier en mer, exploitation, maintenance, démantèlement) et aussi la question des emplois directs et indirects. Ce qui induit la question de la complémentarité des besoins en termes d'activités portuaires et en termes d'usages du futur quai.*
- ***Grosso modo** : expression libre, fort attachement au port, capital énorme : les savoirs faire, l'expérience du XXL, une trajectoire de décarbonation ressentie comme nécessaire, quelques inquiétudes :*
 - ✓ *Techniques de construction du quai*
 - ✓ *Mesures de réduction du bruit*
 - ✓ *Horaires de travail phase construction quai*
 - ✓ *Affichage des distances de visibilité éoliennes en mer*
 - ✓ *Stockages éoliens dans le port ? combien et combien de temps ? Logistique ?*
 - ✓ *Précisions sur zones de pêches et respect des conditions de travail des pêcheurs*
 - ✓ *Quantité et qualité des sédiments ? risques de pollution liés au dragage*
 - ✓ *Niveau des hauteurs d'eau et du risque d'inondation du Marais si le niveau de la Loire monte*
- *Les alternatives doivent être expliquées même si non retenues à ce stade, ainsi que les raisons de l'abandon de ces alternatives. La situation du quai et des anneaux et la solution préférentielle qui ne propose pas de digue brise vagues (rendue non nécessaire après résultats de l'étude de courantologie remise) mais qui ne permet pas le déploiement d'un port de plaisance à l'abri non plus.*
- *La question du maintien en bon état des milieux (naturels : qualité des rejets de sédiments, respect faune et flore et du lien avec le marais de la Brière dont la porte d'entrée est Montoir sur Loire) et des milieux humains (capacité d'insertion dans le paysage d'estuaire, le paysage des chantiers et l'arrière -pays qui va voir l'émergence des éoliennes au moment du montage).*
- *L'utilisation du quai mutualisé pour les chantiers éoliens et pour d'autres chantiers : la question des conditions de mise à disposition de l'ouvrage est clairement posée.*

- *La question de la bonne utilisation du foncier dans le Port par le maître d'ouvrage le GPNSN est abordé : la gestion de l'avant -Port et de l'hinterland, des partenariats entre industriels et port.*

Le 9 juillet les garants ont réuni sans la présence du maître d'ouvrage, les acteurs et institutionnels rencontrés pendant l'étude de contexte. Lors de cette rencontre de synthèse, il est souligné les précisions suivantes à préparer par le maître d'ouvrage pour le temps de la concertation :

- *Le sujet du paysage a été abordé, en raison de l'impact visuel. Des précisions ont été demandées à propos des simulations du maître d'ouvrage pour le temps de la concertation.*
- *Il est aussi attendu un visuel en 3D pour la vue des éoliennes futures au port par les riverains de St Brévin.*
- *Il est demandé au maître d'ouvrage de bien présenter les alternatives retenues ou non ainsi que le scénario zéro aux différentes rencontres.*
- *Le public demande un bilan financier de rentabilité sur les infrastructures qui doit tenir compte de l'hypothèse du projet non-abouti.*
- *Il est demandé au maître d'ouvrage de préciser le nombre et la noria de bateaux supplémentaires qui navigueront entre le port et le parc, mais aussi pendant le temps des travaux.*
- *Des inquiétudes ont été exprimées quant à la répercussion du bruit lors de la phase construction.*
- *Certains souhaiteraient une visite plus claire de la zone du projet à vision 2035 et 2050 quant aux zones d'installation.*

ENJEUX ET THÉMATIQUES SE DÉGAGEANT DES RENCONTRES

Au-delà de ce qui est évoqué supra, et des thématiques récurrentes environnementales, économiques et sociales, il convient de souligner que tous souhaitent :

- **Débattre de l'opportunité** du projet dans le contexte du développement global du port de Saint-Nazaire, de la trajectoire de décarbonation qu'il a choisie (aspect économique, emplois et attractivité locale, aspect touristique – mutualisation du quai pour l'éolien et d'autres usages pressentis tels que l'adaptation aux colis lourds).
- **Débattre des alternatives** du projet de construction de l'infrastructure : les différentes solutions envisagées pour son implantation, le type de travaux envisagés l'ampleur du chantier, les techniques employés (pieux ou caissons) et les usages du port pendant les travaux, pendant les phases de montage des

éoliennes (activité saisonnière) et en dehors, les usages du port après 2050 et sa reconversion.

- **Débattre de l'insertion** de ce projet XXL dans un paysage d'estuaire mouvant et habité par des espèces (faune, flore et humaine) et dont les écosystèmes ont des fonctionnements multiples (présence du parc de Brière, de la vasière de Méan, d'une silhouette urbaine inédite), des solutions mises en œuvre pour accompagner le projet dans le paysage maritime, ligérien et nazairien.

Prescriptions au maître d'ouvrage pour l'organisation de la concertation

Le garant et la garante ont prescrit au maître d'ouvrage les dispositions suivantes :

Pour la complétude de l'information, les points suivants devront être abordés :

- La décarbonation en chiffres (objectifs de décarbonation du port à moyen terme et long terme) ;
- Les coûts réels des travaux du quai
- Les processus indiqués dans les cahiers des charges pour les entreprises de travaux publics pour minimiser les pollutions et l'impact carbone (ex favorise recyclage des matériaux : circuits courts ...) ;
- La pérennité et durabilité des installations ;
- Le nombre d'emplois directs et indirects (chantier quai) ;
- Le calendrier d'utilisation du quai pour l'éolien et les périodes de mise à disposition pour d'autres activités.

En termes de modalités de concertation :

- Sensibiliser
 - L'ensemble des habitants de la Carène fortement bénéficiaires directs ou indirects en termes d'emploi du projet et ne pas se limiter au voisinage immédiat : magazines municipaux et affichages sur panneaux municipaux électroniques ou muraux des quartiers
 - Les populations scolaires et les associer aux actions sur le sujet de la qualité de l'eau, des sédiments. Le chantier très visible par une terrasse en pleine ville pourra faire l'objet d'explications en amont. Les établissements ciblés pour une exposition permanente seraient les écoles de la Carène mais aussi les lycées et établissements supérieurs. Elles sont vectrices de communication et ambassadeurs

de l'idée promotionnelle de la filière éolienne et XXL (spécificité de Saint-Nazaire qui englobe l'éolien mais pas seulement !)

Face à une population qui se déplace peu lors des concertations et peu lectrice car plus attentive à la communication graphique, il faut imaginer en amont de toute action prendre les précautions suivantes :

- Recourir à des messages courts illustrés par des pictogrammes façon BD pour la conception des supports de Communication.
- Penser aux annonces dans les radios FM
- Préparer un Kit de communication numérique à distribuer vers les partenaires qui l'ont demandé et aux organismes chargés des visites.
- Relayer vers les réseaux sociaux en fonction de la classe d'âge et donc miser sur TICTOK et Instagram pour les jeunes.
- Facebook pour les quinquagénaires et plus (ils en parleront aux enfants et petits-enfants) en prévoyant la diffusion de l'information via des épisodes en choisissant les bons mots clés qui leur parlent.
- Réunir en amont un collège d'ambassadeurs sur chaque commune qui pourront diffuser l'information.
- Profiter des marchés pour mettre en place un stand Éole
- Utiliser les lieux fréquentés par large public (Ciné ville, les invitations des samedis des familles faites par les chantiers et IDEA).

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le dispositif de concertation recommandé au maître d'ouvrage par les garants :

Conférences de presse

Stands proposés sur les marchés et dans les écoles pour sensibiliser le jeune public

Exposition permanente en extérieur sous la halle de l'îlot maritime

Prévoir 3 réunions publiques : une d'ouverture et une de clôture à Saint-Nazaire et une à Saint-Brévin

Ateliers

Privilégier les ateliers « 2 temps thématiques » : une plénière sous forme table ronde avec experts

pour présenter le projet et un second temps via des ateliers de contribution.

➤ Concertation plus ciblée vers des publics différents en fonction des thématiques

Besoin d'une table ronde avec les industriels qui ont besoin d'être présents ensemble (employeurs et employés) Table ronde et y inviter : Les fédérations des filières professionnelles, patronales et syndicale

Visites :

- Pour les familles : un samedi après-midi aux chantiers (promenade itinérante et industrielle, accueil des industriels avec interview par journaliste pro par exemple.
- Pour le public : en période vacances scolaires de Toussaint : 1 visite en mer de l'estuaire et un peu au-delà selon temps (jusqu'au parc éolien de Guérande) avec objectif de voir le paysage lointain puis proche de l'environnement d'Éole et de présenter le projet Éole au retour
- Pour les jeunes :

Un débat dans une école des métiers (maintenance, assemblage)

Avec des thèmes à aborder :

- *Un quai pour quoi faire ?* : opportunité, aspect économique, emplois et attractivité locale, aspect touristique - aspect environnemental, avenir de la filière.
- *Un quai à construire* : les travaux (pieux ou caissons) – flottant – contraintes – partage mutualisation des industries (solliciter la présence des industriels)
- *L'assemblage de l'éolien* (Arrivage matériaux- stockage- assemblage- départ, logistique, temps de visibilité dans le port)
- *L'estuaire et son environnement* – riverains- contraintes - Les vasières de Méan, Le paysage – les abords – faune et flore – L'eau (sa qualité), Les sédiments, La température, Les milieux vivants et la santé publique.

Débats mobiles sur les marchés

Les lieux à retenir seraient : les halles de Saint-Nazaire les vendredi samedi et dimanche matin et marché des Halles de Méan Penhoët rue de Trignac le samedi.

À l'issue de cette phase de préparation le maître d'ouvrage a retenu quasiment l'ensemble du dispositif proposé par les garants sauf la visite des chantiers qui pour des raisons techniques ne pouvaient être mise en œuvre.

La concertation préalable portera ainsi sur l'ensemble des éléments présentés dans le dossier de concertation. Elle invite à s'exprimer sur l'opportunité du projet, les scénarios étudiés, le scénario de référence et ses effets, ainsi que sur toute autre thématique qui pourrait être développée

pendant la concertation.

Le périmètre de la concertation retenu :

Le périmètre de la concertation est principalement axé sur le pays de Saint-Nazaire, le Pays de Retz, jusqu'à Pornic au sud et jusqu'à la Turballe au nord.

Le calendrier de la concertation retenu :

La concertation préalable se déroulera du 23 septembre au 23 novembre 2024. Durant ces neuf semaines, toutes les personnes qui le souhaitent auront la possibilité de s'informer sur le projet et d'apporter leur contribution.

Modalités de concertation pour l'information et l'expression du public retenues par le maître d'ouvrage

S'agissant d'informer le public :

- Le dossier de concertation, pour mieux comprendre les objectifs et composantes du projet.
- L'essentiel du projet, une version condensée du dossier de la concertation, pour s'appropriier le sujet rapidement.
- L'exposition permanente, qui se tiendra à la base sous-marine. Consultable durant toute la concertation préalable 24h/24 et 7j/7.
- La vidéo de présentation du projet, disponible sur la plateforme en ligne.
- La plateforme participative : participez-eole.port.fr, où retrouver l'ensemble des documents d'information et l'agenda des rencontres.

S'agissant de faire participer le public

Le public a eu la possibilité de participer soit à des rencontres en accès libre soit sur inscription (pour les ateliers). Il a aussi eu la possibilité de rédiger un cahier d'acteur, pour les personnes morales (collectivités territoriales, associations, entreprises...) qui souhaitent exprimer leur avis sur le projet. Il était disponible en téléchargement sur la docuthèque de la plateforme participative et à déposer, complété, dans l'onglet « *Déposez votre avis !* » : 3 espaces créés sur la plateforme participative soit pour déposer un avis libre, soit pour poser une question soit pour répondre au questionnaire. (Ce questionnaire, mis en place à l'initiative du maître d'ouvrage en complément des modalités prescrites par les garants, a fait l'objet de la part du maître d'ouvrage d'une analyse sociologique afin de lui permettre d'évoluer sur son projet.)

RENCONTRES EN ACCÈS LIBRE :

UNE RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION,

Lundi 30 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30, au Cinéville de Saint-Nazaire

Des DÉBATS MOBILES, pour aller à la rencontre des habitants du territoire

- À la base sous-marine de Saint-Nazaire, le mercredi 25 septembre, de 9 h 30 à 12 h 00.
- Sur le marché de Saint-Brevin-les-Pins, le jeudi 26 septembre, de 9 h 30 à 12 h 00.
- Sur le marché des Halles de Penhoët, le samedi 12 octobre, de 9 h 30 à 12 h 00.
- Sur le marché des Halles de Saint-Nazaire, le vendredi 25 octobre, de 9 h 30 à 12 h 00.

RENCONTRES-DÉBATS pour les étudiants

Éole : des métiers d'avenir pour le territoire, BTS IUT : Saint-Nazaire le 11 octobre 2024

École Centrale de Saint-Nazaire les 8 et 19 novembre 2024

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION

Le jeudi 21 novembre, de 18 h 30 à 20 h 30, au Cinéville de Saint-Nazaire.

RENCONTRES SUR INSCRIPTIONS :

- Une CROISIÈRE « Découvrir le projet Éole depuis la mer », le samedi 5 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00.

Au programme : une visite en mer durant trois heures pour approfondir ses connaissances et échanger sur le projet, y contribuer, ou encore mieux percevoir l'environnement et l'insertion dans le paysage de celui-ci.

- Une TABLE RONDE « Éole : comment répondre aux besoins de la filière et favoriser les synergies ? », le 6 novembre à 18 h

L'équipe du port, entourée des acteurs économiques et industriels locaux, se réunit sur un plateau TV. Au programme : témoignages, croisements de regard, débats et échanges avec le public, via les questions posées en direct pendant l'émission

- TROIS ATELIERS THÉMATIQUES, pour approfondir, explorer, débattre et contribuer.
 - ATELIER N° 1 – Infrastructures et aménagements :

« Comment concevoir les ouvrages du projet Éole ? », le jeudi 17 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30, à la Maison des associations

Au programme : présentation et échanges sur les différentes solutions de conception du quai et des ouvrages destinés au stockage des flotteurs.

- ATELIER N° 2 – Fonctionnement et usages : « Comment le site Éole évoluera-t-il selon les projets et les saisons ? », le jeudi 24 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle 7 de l'Agora 1901 – Maison des associations de Saint-Nazaire.

Au programme : présentation et échanges sur les différentes configurations du site en phase exploitation et les possibilités de mutualisation.

- ATELIER N° 3 – Environnement et paysage : « Comment favoriser l’insertion du projet Éole ? », le mardi 5 novembre, à 18 h 30 à 20 h 30, à Saint-Brevin-les-Pins. Au programme : biodiversité, milieu marin, paysage.



Déroulement de la participation

La concertation a débuté le 23 septembre 2024 et s'est achevée le 23 novembre 2024.

Le calendrier fut conforme au programme de la concertation à l'exception du débat mobile marché brévinois reporté pour des raisons météorologiques.

Durant toute la durée de la concertation préalable, le public a eu la possibilité de s'informer et de contribuer dans 4 lieux principaux :

- Siège de *Nantes Saint-Nazaire Port* : **18, quai Ernest-Renaud, 44186 Nantes**
- Siège de Saint-Nazaire Agglo / La CARENE : **4, avenue Commandant- l'Herminier, 44605 Saint-Nazaire**
- Mairie de Saint-Nazaire : **Place François-Blanco, 44606 Saint-Nazaire**
- Mairie de Saint-Brevin-les-Pins : **1, place de l'Hôtel de ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins**

Des registres ont été déposés dans les mairies de Saint-Brévin et de Saint-Nazaire, sur lesquels le public était en mesure de s'exprimer.

La plateforme en ligne a été ouverte dès le premier jour et les avis et contributions ont pu être déposés dès le premier jour à 9 h 00, jusqu'au dernier jour à minuit. La plateforme n'est pas pour autant close le dernier jour, puisqu'elle demeurera ouverte pour le temps de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique. Comme prévu, une exposition a été mise en œuvre à l'entrée de la base sous-marine près de l'office de tourisme et surtout près de la billetterie pour visiter la base.

Les réunions publiques, les ateliers et les rencontres prévues et annoncées au dossier de concertation se sont toutes déroulées selon le calendrier défini et dans les circonstances prévues sans incident aucun.



25 cahiers d'acteurs ont été remis au maître d'ouvrage et déposés sur la plateforme pour la lecture de toutes et tous. Le Conseil départemental, de son côté a écrit une lettre au maître d'ouvrage, elle est insérée à la plateforme tout comme les cahiers d'acteurs.

Bilan des modalités d'information et de participation du public

L'annonce de la concertation a été faite par un communiqué de presse le 18 mars 2022 paru dans les journaux :

- Ouest-France
- Presse Océan
- Courrier du Pays de Retz
- Echo de la presque île

Pour l'information du public et en amont le maître d'ouvrage a fait procéder à la distribution de 53000 flyers par boitage. De nombreuses personnes qui se sont rendues aux ateliers mobiles ont été informées du projet par ces flyers.

Une maquette du projet de quai élaborée par le maître d'ouvrage était présentée aux différentes rencontres et avant d'entrer en salle le chef de projet recevait les personnes pour leur expliquer chaque élément. De surcroît un masque de réalité virtuelle était à disposition du public et le chef de projet accompagnait les personnes pour son utilisation.

Des affiches ont été apposées sur le quai pour informer de la concertation et au sein des mairies de Saint-Brévin et de Saint-Nazaire.

Un cabinet de conseil en concertation a depuis le départ accompagné le maître d'ouvrage dans sa démarche.

À chaque rencontre, une vidéo explicative en synthèse du projet était projetée au public de façon qu'il puisse s'approprier rapidement le sujet pour ceux qui n'avaient pas encore lu le dossier.

Des questionnaires étaient aussi remis aux participants afin qu'ils s'expriment comme ils le souhaitent anonymement surtout.

Des comptes rendus de chaque rencontre ont été rédigés par le maître d'ouvrage et approuvés par les garants. Ces comptes rendus sont insérés sur la plateforme participative.

S'agissant des réunions publiques : Les réunions publiques de Saint-Nazaire se sont tenues au Cinéville. La disposition de la salle ne pouvait pas être modulée. Le maître d'ouvrage s'est efforcé de répondre autant qu'il le pouvait dans le temps imparti, se réservant le droit de compléter ses propos par la suite. Lorsque des études étaient demandées, le maître d'ouvrage renvoyait à un temps ultérieur du processus de concertation s'engageant vis-à-vis du public de le tenir constamment informé.

S'agissant des ateliers : Ils se déroulaient sur inscription. Le public inscrit a montré un intérêt certain à la co-construction avec le maître d'ouvrage, prenant à son compte les questions d'aménagement, d'environnement, de mutualisation.

S'agissant des débats mobiles : les rencontres au marché de Penhoet, de Saint-Brévin, de la base sous-marine et du marché de Saint-Nazaire furent autant de moments particulièrement riches pour la rencontre du public. Le maître d'ouvrage dans cette démarche a particulièrement rempli sa mission « d'aller-vers »

S'agissant des rencontres avec les étudiants : le maître d'ouvrage, en se rendant en compagnie des garants auprès des étudiants, soit de l'Iut, soit de l'école centrale de Nantes a rempli deux objectifs, le premier de présenter le projet à des jeunes gens qui ne seraient pas venus spécialement aux diverses rencontres et secondement en les initiant à la concertation et à sa nécessité dans le processus d'un projet.

S'agissant de la table ronde : Le maître d'ouvrage en optant pour un format en webinaire avec un journaliste animateur, recevant les questions du public en direct, a touché un large public au-delà du périmètre choisi. Le public peut toujours regarder cette émission en replay sur la plateforme de concertation.



S'agissant de la croisière : Les garants dans leurs propositions de modalités demandaient au maître d'ouvrage de mettre en place cette option de croisière pour les familles sur le parc éolien fixe. Le bateau fut rempli. Le maître d'ouvrage avec son équipe se sont tenus constamment auprès du public et pendant toute la traversée, aller et retour, pour répondre aux multiples questions, non seulement des adultes mais aussi des enfants et des adolescents particulièrement actifs.



Avis sur le déroulement de la concertation

Un dispositif de concertation dense et multiple a été mis en place par le maître d'ouvrage.

Il est loisible de lire la participation en ligne, sur le site de participation. Chacun a pu s'exprimer à souhait, les propositions de réponses du maître d'ouvrage ont été transmises aux garants qui ont vérifié leur complétude avant envoi sur le site.

En tout état de cause, le maître d'ouvrage a organisé cette concertation avec le maximum de moyens humains et matériels à sa disposition et au-delà. Les garants ont été entendus il nous semble pendant les réunions (présentation CNDP et rôle des garants) et ont pu intervenir en échange avec la salle à chaque fois qu'ils l'entendaient.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le public a disposé d'informations claires sur le projet, présentées de façon synthétique mais compréhensible tant au sein du dossier de concertation que sur les autres documents tels que les flyers mis à sa disposition. Lors des ateliers et lors de la réunion publique, il en fut de même, des dossiers de concertation étaient déposés et présentés sur les tables. Nonobstant, le public ne pouvait repartir avec un dossier de concertation le public était invité à consulter la version en ligne sur la plateforme de la concertation. Les affiches et les flyers distribués en grand nombre ont permis d'informer la population nazairienne et brévineoise, qui par ailleurs l'a souligné aux garants.

La présence à la fois, d'une maquette du futur quai lors des temps des réunions publiques, des ateliers et de toutes les rencontres (une heure auparavant), du maître d'ouvrage, des différents responsables et de leurs équipes du projet fut le signe d'une volonté certaine d'informer en amont et juste avant les réunions. Un casque virtuel était aussi mis à disposition du public pour qu'il visionne le futur projet.

Le droit à l'information a été effectif, le maître d'ouvrage a été transparent dans ce qui est de son ressort et y a mis les moyens adaptés. Il a fait aussi les efforts de répondre au public sur le sujet éolien pur. Les garants en veulent pour preuve les moyens engagés pour la croisière, et expliquer au-delà de son ressort les enjeux d'énergies renouvelables, au large.

L'exposition pour informer, installée devant l'office de tourisme et à l'entrée de la billetterie de la visite de la base sous-marine a permis à de nombreuses personnes de s'approprier le projet et de participer aux rencontres.

Enfin, le public a disposé de réponses que les garants estiment satisfaisantes s'agissant de l'opportunité, des infrastructures, du partage de la zone terrestre et de la zone maritime, de la planification, des nuisances sans oublier les aspects sociaux économiques liés au projet.

Pour des raisons climatiques, la rencontre sur le marché de St Brévin a été annulée et reportée à une nouvelle date et le public est revenu vers les garants pour dire qu'ils n'avaient pas été informés de la seconde date, malgré son inscription sur la plateforme.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le public a pu, à la fois participer dès le 23 septembre, jour de l'ouverture de la plateforme, s'exprimer, consulter et contribuer tout en donnant son avis. Le compte rendu chiffré en rend compte.

Les réunions publiques, les ateliers, les débats mobiles et toutes les autres rencontres comme la croisière ou les présentations devant les étudiants, ont largement permis au public cette expression.

Si les réunions publiques, en raison de leur configuration dans la salle du Ciné ville de Saint-Nazaire et dans la salle publique de Saint-Brévin, ne permettaient pas de grandes facilités pour les échanges, et surtout de travail contributif, les ateliers eux, le furent. Installés par table de 6 au plus, les personnes inscrites ont pu ainsi apporter toute leur expérience et ainsi nourrir les échanges.

Ces rencontres se déroulèrent à chaque fois dans des ambiances respectueuses et sereines. Il faut bien souligner cependant que le public présent aux ateliers était un public habitué, membre d'associations, parfois élu et toujours très motivé.

A la dernière réunion publique, les garants ont demandé aux personnes présentes si elles souhaitaient d'autres rencontres et dans quelles conditions. Leurs réponses seraient entendues par les garants et le maître d'ouvrage, pour la concertation continue.

Le public a pu poser ses questions différemment au cours d'une table ronde format émission de télévision participative.

Au cours de la croisière c'est au large que le public, a pu participer et donner son avis et ses contributions au maître d'ouvrage. Tous ces éléments figurent au présent bilan.

Le maître d'ouvrage, enfin, a conduit cette concertation avec un professionnalisme et une disponibilité sans faille. Les chefs de projets, furent constamment présents, accompagné d'une équipe étoffée permettant de répondre à toutes les sollicitations. Si des questions sont restées sans réponse, le maître d'ouvrage s'est engagé à y répondre en temps opportun lorsque les données

seront connues pour les études conduites (par exemple éléments demandés issues de l'enquête dragage et sédiments de l'estuaire qui se termine concomitamment à notre concertation).

Un bémol toutefois : Lors de la concertation des critiques sont apparues sur le manque de données quant aux objets mis à la concertation.

Chiffres clef de la participation

14 RENCONTRES :

- 2 réunions publiques :

95 participants à la réunion d'ouverture

53 participants à la réunion de clôture

- 3 ateliers

27 participants au premier

33 participants au second

55 participants au troisième

- 4 débats mobiles

195 participants pour les 4

- 1 croisière : 97 participants
- 3 rencontres étudiants : 52 étudiants rencontrés
- 1 table ronde : 69 participants en direct – 406 en *replay*
- 141 questionnaires retournés
- 25 cahiers d'acteurs

2814 visionnages de la vidéo du projet (il convient de souligner que la vidéo diffusée sur la plateforme web de la concertation est hébergée via le lecteur You Tube. Le chiffre de 2900 vues correspond aux nombres de fois où la vidéo a été lancée (où il y a un acte de lecture de la vidéo). Un internaute peut très bien se rendre sur la plateforme web sans aller cliquer sur la vidéo.

Si les chiffres sont plus élevés que la fréquentation de participez.eole.port.fr, cela n'a rien d'anormal. Cette vidéo a été partagée (via le lien YouTube) sur d'autres sites internet (Saint-Nazaire Web, actu.fr...).

Il faut également noter que cette vidéo a été hébergée et diffusée sur les réseaux sociaux de l'entreprise, avec de très bons scores de visionnage. Si nous comptons les premières secondes de la vidéo, celle-ci a été visionnée plus de 100 000 fois

- 1445 visites de la plateforme
- 145 avis émis

Au total 600 personnes rencontrées

14 rencontres : 600 participants au total

- 1445 visites du site de la plateforme
- 25 cahiers d'acteurs remis
- 195 questionnaires remis
- 2814 visionnages de la vidéo du projet
- 145 avis
- 15 questions qu'on retrouve parfois en doublon parmi les avis libres.

Synthèse des arguments et propositions exprimés :

La concertation sur le projet Eole a permis l'expression de tous : habitants, travailleurs, industriels, militants associatifs. Les questions et contributions portent à la fois sur l'opportunité du projet, des alternatives au projet (d'autres filières à développer tout en misant sur la décarbonation, d'autres lieux) mais aussi sur des aspects très précis liés à la mise en œuvre du projet c'est à dire la construction du quai, des ouvrages de stockage qu'à l'exploitation du quai. Le point de vue du développement local (pérennité de l'emploi, retombées économiques pour les collectivités) sous-tend beaucoup de questions. La question du développement à la lumière du prisme de la santé publique et du maintien d'une vie en biodiversité est très présente dans le débat.

La raison d'être du projet est questionnée en vis-à-vis de la question de la pérennité de la filière éolienne et donc in fine, la complémentarité des usages du quai par les filières est questionnée.

Certaines expressions expriment la nostalgie de la transformation d'une ville moyenne en ville industrielle orientée vers l'innovation et le XXL.

Les arguments contre le projet sont souvent liés à trois raisons principales :

- L'incertitude du déploiement de la filière et sa durée de vie qui pèse sur la nécessité ou pas de faire un tel investissement.
- Le besoin d'informations objectives et donc publiques sur les impacts environnementaux du projet dans sa phase construction et exploitation
- L'insertion du projet dans le paysage habité de l'estuaire à vocation multiples (industriel, touristique)

Tous pendant cette concertation se sont nourris des données et réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage, toutefois certaines questions nécessitent des données complémentaires pas disponibles à ce stade de la procédure, qui seront partagées pendant la phase de concertation continue.

Les arguments pour le projet sont les suivants :

- Le projet est porteur d'avenir pour l'emploi et le développement local
- Le projet est à une échelle industrielle que maîtrise le port et que supporte la ville car habituée à intégrer des objets XXL comme les portiques des chantiers.
- Le projet est un bon projet car il permet la transformation des activités du port basées sur les énergies fossiles vers les énergies décarbonées.

Avis du public sur la concertation et ses modalités :

Quelques réactions (lors des débats mobiles) interrogeant le sens de la concertation dans un contexte où le projet étant très documenté, le public pouvait à priori s'interroger sur l'utilisation des apports de ses contributions.

D'autres arguments critiquent l'orientation de la concertation vers des choix techniques dans les méthodes de réalisation (modes de construction du quai, ouvrages de stockage) plutôt que des options ou variantes de projet ?

D'autres soulignent l'accessibilité de l'information : *« Ayant assisté, en tant que citoyenne nazairienne, à l'ensemble des réunions et ateliers organisés durant cette concertation préalable, je tiens tout d'abord à saluer la qualité des interventions des équipes du Port. C'est, pour une néophyte comme moi, une expérience enrichissante et motivante. »*

Il y a néanmoins des sceptiques : *« Il y a déjà un certain nombre d'éoliennes au large de Guérande qui fonctionnent avec du fioul... Juste pour amuser les eco-bobos.... Cette concertation n'est que du vent (...) les décisions sont déjà prises ! Sur le port, le matériel est déjà là. Et s'il est déjà là, ce n'est qu'ailleurs personne n'en veut. »*

Certaines critiques ont été formulées concernant les modalités de concertation

« Sur le fond, les observateurs de la concertation peuvent retenir que la vision de la potentielle future réalité visuelle est réservée à ceux qui ont pu être en croisière ou aux membres de l'atelier 3 (inscription faite) alors que c'est un élément clé sociologiquement pour quasiment l'ensemble des habitants de Saint-Nazaire et de Saint-Brévin. »

« Une telle perspective se doit d'être montrée au plus grand nombre dès le début de la concertation pour réellement exposer le problème visuel qui est majeur. A défaut, d'aucuns se sentiront trompés ».

Opportunité du projet :

la concertation a permis aux opposants à l'éolien de s'exprimer et d'argumenter pour la filière nucléaire mais ce débat n'est pas celui de la concertation

Le débat sur l'opportunité du projet de quai Eole questionne l'opportunité et la pérennité de la filière éolienne y compris le positionnement de l'état sur l'éolien offshore.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'hydroliennes dans le programme EOLE ? pourquoi ne pas envisager un mix énergétique et miser aussi sur d'autres types d'ENR utilisables en Loire ?

« Le coût trop élevé pour l'état au vu de sa faible rentabilité – peu de rentabilité économique en local, pour la ville de st Nazaire » « les éoliennes ne servent à rien, Mais s'il n'y a pas d'éoliennes à st Nazaire, a-t-on besoin du quai ?

Eole semble opportun pour développer la transition énergétique mais persiste le questionnement sur la rentabilité des éoliennes. La question des risques économiques est posée : quelle rentabilité pour le quai au vu des investissements importants pour sa construction ? Même s'il peut être questionné sur certains points, l'éolien semble être la solution prometteuse aujourd'hui pour le développement d'une énergie renouvelable et propre, face aux déchets et aux risques du nucléaire. Il y a des défis mondiaux sur l'énergie et sur le climat, et il faut y répondre ! »

Le projet est-il concurrentiel au niveau européen ? Et comment garantir la pertinence du projet dans un contexte de pack européen valorisant les énergies propres et surtout l'hydrogène ?

Et d'autres participants ajoutent :

« Je pense que les plateformes d'assemblage, comme le projet Eole, sont nécessaires pour que la France puisse développer ses projets d'éolien en mer ».

Derrière cet engouement il y a des affirmations et des questionnements :

Il y a la volonté de pérennisation des emplois sur place, de développer le bassin industriel, de booster le développement régional qui passe par une diversification des activités, la possibilité de positionner St Nazaire en leader sur le marché des EMR et de la filière éolienne en mer flottante.

Le projet est-il utile dans le temps au développement de St Nazaire ?

Un projet économiquement opportun pour l'économie et le territoire

« Ce projet est essentiel pour le développement de la filière des EMR en Pays de Loire et en France, pour la conservation et création d'emplois régionaux et pour le développement des activités portuaires. Il s'inscrit de plus en complémentarité d'autres activités portuaires locales (construction navale, etc....) et même nationales par rapport aux autres ports de la façade atlantique »

Cet argument est complété par un habitant de St Nazaire *« En tant qu'habitant de Saint-Nazaire, j'é mets un avis favorable à ce projet, qui est en ligne avec les objectifs fixés par le gouvernement afin de combattre l'effet du changement climatique. Ce projet sera également une opportunité afin de positionner Saint-Nazaire en tant que leader dans le domaine de l'éolien flottant, et pour la création d'emplois. »*

Alternatives au projet :

Elles portent sur une autre localisation du projet hors territoire nazairien, en amont du Pont.

Des études alternatives ont-elles été réalisées dans d'autres ports pour évaluer les moindres impacts ?

Quelles sont les techniques alternatives au montage à quai en site urbain ?

Sans l'éolien et les EMR, a-t-on besoin d'un quai, de dispositifs de stockage ? quelles alternatives pour la localisation des dispositifs de stockage envisagés ?

En cas d'insuffisance budgétaire, quelles sont les solutions envisagées ?

Aménagement du territoire et sa sécurisation :

Les perceptions du projet ne méritent-elles pas une nouvelle approche du paysage ? Il y a des enjeux visuels et une nécessité de penser l'intégration du projet. Il y a des peurs que les flotteurs défigurent le paysage, il faut faire attention aux vues depuis le petit Maroc.

La sécurité en cas de chutes des éoliennes par grand vent ; et aussi en cours de montage (les habitations sont proches !)

La croissance du pôle industriel de St Nazaire et ses activités rendues possibles par la construction du quai Eole vont entraîner des conséquences sur les besoins en stationnement, en logements et même si cette question est d'abord adressée au Port (gestionnaire foncier), la carène est aussi questionnée au travers du projet paysager du parc des rives d'estuaire, de sa compétence habitat. Les liens entre les organismes présents au directoire du Port (région, département, agglomération) sur ces questions de déplacement et d'habitat sont identifiés.

Le maintien des accès existants au port pour les navires (écluse EST, plateforme Joubert) ?

Comment garantissez-vous la sécurité du chenal ? celui-ci sera-t-il modifié ?

La fabrication de navires et la sortie de chantier des paquebots est un événement dans la vie Nazairienne, le projet EOLE aura-t-il une conséquence sur la visibilité de ces événements ?

Un des arguments exposés est de prendre en compte l'environnement proche (l'habitat, le paysage) et pas les critères économiques dans le choix des techniques de construction du quai..

Enjeux environnementaux :

Le débat a pesé sur ce sujet quasiment à toutes les réunions, et les questions ont été posées très en amont de l'atelier n° 3 dédié au sujet qui a eu lieu à St Brévin le 5 novembre.

Les arguments évoqués sont de 3 natures différentes :

- Les effets du projet sur l'environnement
- L'insertion du projet dans l'environnement
- Les effets du chantier de construction des infrastructures sur les milieux

Les effets du projet sur l'environnement :

Le risque d'ensablement de l'estuaire et plus particulièrement de St Brévin (pointe du Mindin) lié d'après les participants au dragage dans le cadre des travaux et aux évacuations des sédiments qui pourraient former des baînes (débat mobile St Brévin du 10/10/24)

Le projet prend – t- il en compte les risques d'élévation du niveau de la Mer (notamment pour quartier du Mindin à st Brévin), les risques de modification du lit de la Loire, d'ensablement et d'érosion des côtes de l'Estuaire ?

Quel sera le flux réel des navires quand EOLE existera un besoin de connaissances sur l'état initial de l'environnement (aspect sédiments, bruit, Trafic routier, état des milieux aquatiques, pollution de l'air) et le souhait de participer à un comité de suivi environnemental

Un besoin de suivi d'indicateurs environnementaux :

« Est-ce que le diagnostic initial et les mesures mises en place pour le suivi des impacts environnementaux seront rendus publique ? Mais au-delà, un comité de suivi avec les associations environnementales, des habitants, des élus, autres parties prenantes sera-t-il mis en place ? »

« Existe-t-il un document indiquant les émissions » des gaz à effet de serre (le Bilan carbone), les émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier, maritime, grutier et aux activités industrielles associées tant pour la phase construction que la phase exploitation de l'activité éolienne ? »

L'insertion du projet dans l'environnement :

Les photos montages sont jugés peu représentatifs car il y a des demandes de vues de face moins panoramiques pour simulation depuis St Brévin.

Des co -visibilités fortes depuis st Nazaire :

« Visuellement c'est dérangent, le projet est en plein cœur de ville ! »

« Je préfère le projet Eole aux énormes paquebots »

« Favorable au projet, car on est déjà dans un paysage industriel »

Les enjeux de co-visibilité sont liés à l'échelle des flotteurs, des éoliennes et à leur durée de stationnement en simultané dans le port. Mais ils sont aussi appréhendés en regard des enjeux des ressources industrielles et énergétiques :

« Oui cela va changer le paysage mais n'est-il pas déjà fortement modifié ? Que voulons – nous pour demain ? Plus d'électricité et plus d'indépendance nationale ? »

Trop d'éoliennes (8) en simultané dans l'estuaire et donc un impact visuel trop important pour St Nazaire et St Brévin.

« Il n'est pas envisageable d'avoir une installation de stockage pour les énormes flotteurs... »

Impact visuel des éoliennes montées depuis le pont de st Nazaire avec risque de manque de vigilance pour les automobilistes.

Les effets du chantier de construction des infrastructures sur les milieux :

Sur le milieu humain :

A propos du bruit : Les nuisances sonores pendant les travaux qui selon les vents impacteraient aussi St Brévin pendant les opérations de dérochage. Le GPMSN s'engage-t-il à ce que les activités liées au quai Eole ne soient effectives que dans la journée ? Les habitants de Saint-Nazaire devront-ils subir des nuisances (bruit, pollution de l'air) en 2x8 voire en 3x8 ? Il y aura-t-il des dragages nocturnes ? à quelle fréquence ? Ces nuisances seront-elles mesurées finement et en continu ? A quels seuils seront-elles limitées ?

Quelle gestion et quels moyens pour accompagner le chantier et les incidences en matière de trafic routier et le stationnement notamment sur le quartier du Petit-Maroc ?

Des mesures par ex au Petit-Maroc, Ville Port, Penhoët seront-elles mises en place dans la durée pour connaître la nature précise et la quantité de ce que les habitants proches respireront ?

Un projet porteur d'une industrie réellement décarbonée ?

Quelle part de matériaux décarbonés et quelle démarche de conception sont prévus pour le chantier EOLE ? y a-t-il des clauses d'exigences environnementales dans les cahiers des charges à destination des entreprises (construction) ? Des demandes de production du bilan carbone du projet à mettre en exergue avec des recherches documentaires sur le bilan carbone de la filière éolienne flottante. Cet argument rejoint la demande qui est fait au port de s'engager à n'accueillir que des navires ou clients utilisant le quai dont les activités sont décarbonées.

Quels sont les effets du chantier sur la faune marine et aviaire marine ? (Moule de bouchot, oiseaux migrateurs et chauvesouris) et sur les occupants des vasières ?

Quelles seront les conséquences des dragages de sédiments et quels traitements pour les sédiments en phase chantier : un fort besoin d'être rassuré par le résultat d'études réalisées par des organismes publics et publiées et un suivi dans le temps des données. Quelle conséquence pour la santé et l'environnement de la mise en suspension des boues toxiques, quelle nocivité et quels traitements sont prévus pour les sédiments en phase travaux ?

Les nuisances visuelles, sonores et environnementales ont-elles été prises en compte notamment pendant la phase travaux ?

Qualité de l'eau – quelles peintures anti-corrosion utilisées pour les ouvrages en milieu marin sans pollution et effet sur les milieux ? Quel traitement pour les matières en suspension dans l'eau ?

Quelles conditions de vie en phase chantier pour les habitants et les travailleurs : comment s'évacuent les déchets ? Quels masques (ombres) quand les éoliennes seront montées au port ? – quelles nuisances auditives selon les techniques de construction utilisées ? (Battage des pieux etc.) y aura-t-il des effets des opérations de dragage pour les riverains ?

Enjeux socio-économiques :

Quels sont les retombées pour le développement en local, notamment la création d'emploi mis en perspective avec la suppression récente des emplois de Général Electric (25/9 et 30/9) ?

Réponse de participants : Eole excellente alternative à la suppression d'emplois.

Quels types d'emploi directs locaux et indirects prévus ? Le projet entrainera-t-il une formation professionnelle en rapport ? Le hub éolien (rendu possible par la construction du quai) peut-il compenser les fermetures prochaines des industries ligériennes en amont du pont de St Nazaire ?

Comment le projet EOLE s'inscrira-t-il dans la complémentarité avec les activités existantes et des futures activités pressenties (transport de passagers) ?

Les co-visibilités sont inadmissibles au vu des emplois créés

Quelles sont les activités qui prendraient le relais de l'éolien et quel avenir pour le quai Eole hors éolien ? Quelle est l'adaptabilité d'Eole pour les autres activités maritimes hors éolien ?

Quel partage des usages dans le port et quel avenir pour la pêche dans le secteur ?

Quel hébergement pour les travailleurs qui participeraient au projet Eole ?

Quels sont les projets concurrents d'EOLE à l'échelle européenne ? IUT St Nazaire 1110 24

Quelle cohabitation de la pêche professionnelle compte tenu de la localisation des zones de pêche et des quais pendant période 2027- 2030 ?

Comment compenser la perte d'exploitation pendant la construction du quai et à terme lors du début d'exploitation (sous-entendu quand les besoins en éolien ne sont pas à 100 %) ? Peut-on réduire, anticiper les effets ?

Jusqu'où ira la mutualisation ? priorité aux chantiers ? la zone de stockage pourra-t-elle être mutualisée ? des usages temporaires des quais est-elle envisageable ? la construction de paquebots ou leurs réceptions en escales est-elle possible ? sur quels critères seront choisis les futurs utilisateurs d'Eole en dehors des périodes éoliennes ?

Coûts :

Quel retour sur investissement pour le projet Eole ?

Quels sont les financements ?

Quelle est la pérennité et la durabilité de l'installation EOLE ?

Quel est le coût des dragages ?

Enjeux techniques et innovation :

Le choix sur les espaces de stockage semble se positionner sur les estacades sur pieux.

Des questions précises sur les composants éoliens et sur le projet Eole sont posées : fabrication, installation, recyclage

Quelle logistique pour transporter les flotteurs jusqu'aux quais ? quel poids pour une éolienne et son flotteur ? les éoliennes flottantes sont-elles stables ?

Quelles innovations en termes de matériaux et d'automatisation ? pourquoi le quai serait constitué de remblais ? comment concevoir les ouvrages pour tenir compte des enjeux de mutualisation ? les techniques proposées pour la construction du quai sont-elles maîtrisées ?

Le quai sera-t-il équipé d'alimentations électriques pour les navires et les engins de grutage et de manutention, dès 2030 ? le GPMNSN s'engage-t-il à n'autoriser sur ce quai et les espaces maritimes associés que des activités utilisant des énergies décarbonées (alimentation électrique à quai, e-carburants) pour les bateaux, stations, véhicules, engins, dès 2030.

A propos de la phase de "commissioning" des éoliennes flottantes, et donc de test sur place c'est-à-dire sur le port, une crainte de nuisances est exprimée et une demande de description des tests.

USAGES :

Le partage du plan d'eau et de ses équipements entre les usages est questionné (pêche, la plaisance et l'industrie en lien avec le quai EOLE) quid de l'hivernage des bateaux sur un petit terrain à proximité de Penhouet. Quid de la cohabitation des usages simultanés du plan d'eau et la sécurité pour la plaisance (crainte liée au détachement des flotteurs en cas de houle) ?

L'enjeu du développement touristique de l'estuaire est questionné au vu du déploiement de la dimension hors normes des ouvrages de stockage des éoliennes, du temps de stockage à la belle saison des éoliennes dans le port, de l'impact des opérations préalables à la construction du quai (dragage, dérochage) ou accompagnant le montage (impacts auditifs des opérations de commissioning) et le déplacement vers les parcs éoliens depuis le port de St Nazaire ?

NB : la cohabitation avec l'activité de la pêche professionnelle a été traitée dans les enjeux socioéconomiques.

Certaines questions sont posées au maître d'ouvrage mais sollicitent d'autres instances comme les filières de l'énergie ou les collectivités territoriales.

PM nous les indiquons ci – après :

Quel est le rendement d'une éolienne flottante ? quelle pérennité pour les éoliennes flottantes et quel est le risque d'investissement à perte si la filière n'est pas pérennisée ? Cet argument concerne le débat sur la filière et non le débat sur le quai Eole

Quel recyclage pour les éoliennes en post exploitation ?

Besoin d'un bilan socio-économique, pour mesurer l'impact sur le coût de l'électricité et sur le réseau RTE (surcapacité européenne et maintenant française.), et la capacité à gérer la flexibilité avec des équipements d'une telle puissance ?

Quelles retombées pour les collectivités locales ? : Le projet dans son impact visuel aura-t-il une influence sur le marché immobilier ?

Synthèse des propositions ayant émergé pendant la concertation

Au-delà des avis et contributions traitées supra, il convient de faire l'analyse des cahiers d'acteurs, au nombre de vingt-cinq, qui sont autant de propositions transmises au maître d'ouvrage.

Au-delà des avis et contributions traitées supra, il convient de faire l'analyse des cahiers d'acteurs, au nombre de vingt-cinq, qui sont autant de propositions transmises au maître d'ouvrage.

Au-delà de la thématique d'opportunité qui pour la plupart des acteurs n'est pas remise en cause, les thématiques le plus souvent mises en exergue sont celles de l'environnement et socio-économiques :

S'agissant de la thématique environnementale, plusieurs mettent en avant les inquiétudes liées au bruit pendant les travaux du quai mais aussi pendant la phase exploitation. D'autres s'inquiètent des vibrations de l'ombre, et des aspects visuels des éoliennes en phase de montage.

La qualité de l'eau et celle de l'air est aussi avancée par les acteurs, qui rappellent que le projet devra respecter tant la biodiversité que les aspects halieutiques.

La thématique socio-économique est souvent rappelée par les acteurs. Ce projet ambitieux, avancent-ils ne devra pas occulter qu'il devra être pérenne pour rassurer les acteurs et la population. C'est une forte inquiétude chez certains.

En tout état de cause s'agissant de lire l'ensemble des avis et contributions, le public peut et pourra lire leur contenu sur la plateforme à travers ce lien :

<https://participez.eole.port.fr/2/2362/deposez-votre-avis/contributions>

Évolution du projet résultant de la concertation

Selon le directeur lui-même en s'exprimant devant le public lors de la réunion de clôture :
« Nous sommes passés d'un projet d'ingénieur à un projet de territoire. Avec vous public, le projet s'est enrichi. On est parti de la planche à dessin et ce projet nous oblige maintenant et nous devons le faire prospérer. »

Le responsable des éléments environnementaux a surenchéri en disant que les questions du public sur ces aspects devenaient les questions du maître d'ouvrage.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

PRÉCISIONS

- Le maître d'ouvrage pourra demander à l'Etat (via la Préfecture) de maintenir une information actualisée sur ses objectifs en matière d'éolien en mer
- Apporter des précisions sur les coûts détaillés du projet de quai et des infrastructures complémentaires envisagées sur le plan d'eau – retour sur investissement – choix de financement du projet-rapport coût/durabilité de l'installation – coût induit par les opérations de dragages
- Il est demandé au porteur de projet d'apporter des précisions sur les techniques proposées pour la construction du quai ainsi que des points d'ancrage des flotteurs.
- Il est demandé au porteur de projet d'apporter des précisions sur les mesures envisagées pour la réduction des nuisances – bruits – ombres – trafics routiers et maritimes – pendant la phase travaux et la phase exploitation
- Il est demandé au porteur de projet d'apporter des précisions des mesures envisagées pour la phase dragage et la gestion des sédiments (phase de construction des ouvrages)
- Apporter et présenter des photomontages à partir de points de vue différents et indiqués par les participants de la concertation des éoliennes assemblées et stockées
- Apporter des précisions sur les enjeux de la salinité sur la durabilité des ouvrages.
- Apporter des précisions sur les usages du plan d'eau pour les usagers de la mer, pêche, plaisance, commerce pendant les phases construction et exploitation
- Apporter des éléments de réponses également quant à l'emploi futur généré pour la construction des ouvrages et par l'exploitation du quai.

- Apporter des réponses aux différentes questions posées lors des rencontres, questions qui n'auraient pas eu de réponses pendant le temps de la concertation.
- Souhait d'un bilan carbone pour la construction du quai selon les techniques envisagées et souhait d'informations sur l'augmentation du trafic routier et de plan de circulation pendant le chantier avec reports modaux s'il en est prévu.
- Demande de précisions sur l'organisation du travail, l'utilisation des grues, l'amplitude horaire de travail, durée réelle du chantier, des mesures concrètes pour limiter le bruit, de plages horaires de travail adaptées pour le bien être des habitants.
- Demande de précisions sur la manière dont les éoliennes vont être transportées des points d'ancrage vers la haute mer
- Demande de mesurer l'évolution de la pollution de l'air et de l'eau (concentrations des métaux lourds, PCB, TBT, des poussières et polluants émis durant les travaux
- Demande de mise en place des stations de mesures des polluants NO₂, SO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, PM₁, C₆H₆, BC...à partir d'une base "ZERO" de mesures sur tous ces indicateurs environnementaux avant le début des travaux. Objectif : mesurer les écarts générés par ces nouvelles activités, et pouvoir prendre les mesures correctrices en cas de dépassement.
- Expliquer la dépendance actuelle du port aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables

Recommandations des garant(e)s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Recommandations des garant(e)s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Les garant(e)s, à l'issue de cette concertation préalable émettent les recommandations suivantes au maître d'ouvrage :

- Maintenir la plateforme ouverte pendant le temps de la concertation continue.
- Mettre en place un comité de suivi, composé des acteurs qui se sont investis et qui ont contribué.
- Réunir ce comité autant que de nécessaire pendant le temps de la concertation continue et surtout au fur et à mesure que les études souhaitées seront connues et que des décisions seront prises notamment sur les demandes de précisions souhaitées par les acteurs.
- Définir et identifier un pool référent du projet en mesure de répondre au public qui le souhaiterait, ce, jusqu'à l'enquête publique. Ce faisant, il conviendra de mettre en place une adresse postale et un mail dédié.
- Poursuivre et structurer le dialogue territorial engagé, avec les pêcheurs, les plaisanciers, les usagers de la mer, et le monde socio- économique pour l'emploi, avec les associations environnementales et recommandations liées aux travaux et au dragage, et à la transparence des documents et études remis.
- Tenir compte des observations émises au sein des cahiers d'acteurs, et répondre à chacun d'eux dans la limite de compétence du maître d'ouvrage.
- Présenter au public les solutions retenues et les précautions prises quant au dragage et aux sédiments lors d'une réunion spécifique.

- Renforcer la coordination avec les futurs acteurs de la mutualisation des infrastructures.
- D'une manière générale, le maître d'ouvrage s'attachera à expliciter ses choix, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels.
- Identifier dans chaque commune du périmètre de la concertation un ambassadeur qui participerait à la diffusion de l'information du comité de suivi dans sa commune.

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant(e)s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
	Réponse du maître D'ouvrage	Délais dans lesquels Les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<u>PRÉCISIONS</u> <ul style="list-style-type: none">Le maître d'ouvrage pourra demander à l'Etat (via la Préfecture) de maintenir une information actualisée sur ses objectifs en matière d'éolien en merApporter des précisions sur les coûts détaillés du projet de quai et des infrastructures complémentaires envisagées sur le plan d'eau – retour sur investissement – choix de financement du projet-			

<p>rapport coût/durabilité de l’installation – coût induit par les opérations de dragages</p> <ul style="list-style-type: none">• Il est demandé au porteur de projet d’apporter des précisions sur les techniques proposées pour la construction du quai ainsi que des points d’ancrage des flotteurs.• Il est demandé au porteur de projet d’apporter des précisions sur les mesures envisagées pour la réduction des nuisances – bruits – ombres – trafics routiers et maritimes – pendant la phase travaux et la phase exploitation• Il est demandé au porteur de projet d’apporter des précisions des mesures envisagées pour la phase dragage et la gestion des sédiments (phase de construction des ouvrages)• Apporter et présenter des photomontages à partir de points de vue différents et indiqués par les participants de la concertation des éoliennes assemblées et stockées• Apporter des précisions sur les enjeux de la salinité sur la durabilité des ouvrages.			
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none">• Apporter des précisions sur les usages du plan d'eau pour les usagers de la mer, pêche, plaisance, commerce pendant les phases construction et exploitation• Apporter des éléments de réponses également quant à l'emploi futur généré pour la construction des ouvrages et par l'exploitation du quai.• Apporter des réponses aux différentes questions posées lors des rencontres, questions qui n'auraient pas eu de réponses pendant le temps de la concertation.• Souhait d'un bilan carbone pour la construction du quai selon les techniques envisagées et souhait d'informations sur l'augmentation du trafic routier et de plan de circulation pendant le chantier avec reports modaux s'il en est prévu.• Demande de précisions sur l'organisation du travail, l'utilisation des grues, l'amplitude horaire de travail, durée réelle du chantier, des mesures concrètes pour limiter le bruit, de plages horaires de travail adaptées pour le bien être des habitants.			
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none">• Demande de précisions sur la manière dont les éoliennes vont être transportées des points d'ancrage vers la haute mer• Demande de mesurer l'évolution de la pollution de l'air et de l'eau (concentrations des métaux lourds, PCB, TBT, des poussières et polluants émis durant les travaux• Demande de mise en place des stations de mesures des polluants NO2, SO2, PM10, PM2.5, PM1, C6H6, BC...à partir d'une base "ZERO" de mesures sur tous ces indicateurs environnementaux avant le début des travaux. Objectif : mesurer les écarts générés par ces nouvelles activités, et pouvoir prendre les mesures correctrices en cas de dépassement.• Expliquer la dépendance actuelle du port aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables			
---	--	--	--

<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p> <p><u>Les garant(e)s, à l'issue de cette concertation préalable émettent les recommandations suivantes au maître d'ouvrage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir la plateforme ouverte pendant le temps de la concertation continue.➤ Mettre en place un comité de suivi, composé des acteurs qui se sont investis et qui ont contribué.➤ Réunir ce comité autant que de nécessaire pendant le temps de la concertation continue et surtout au fur et à mesure que les études souhaitées seront connues et que des décisions seront prises notamment sur les demandes de précisions souhaitées par les acteurs.➤ Définir et identifier un pool référent du projet en mesure de répondre au public qui le souhaiterait, ce, jusqu'à l'enquête publique. Ce faisant, il conviendra de mettre en place une adresse postale et un mail dédié.			
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuivre et structurer le dialogue territorial engagé, avec les pêcheurs, les plaisanciers, les usagers de la mer, et le monde socio- économique pour l'emploi, avec les associations environnementales et recommandations liées aux travaux et au dragage, et à la transparence des documents et études remis.➤ Tenir compte des observations émises au sein des cahiers d'acteurs, et répondre à chacun d'eux dans la limite de compétence du maître d'ouvrage.➤ Présenter au public les solutions retenues et les précautions prises quant au dragage et aux sédiments lors d'une réunion spécifique.➤ Renforcer la coordination avec les futurs acteurs de la mutualisation des infrastructures.➤ D'une manière générale, le maître d'ouvrage s'attachera à expliciter ses choix, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels.➤ Identifier dans chaque commune du périmètre de la concertation un ambassadeur qui participerait à			
--	--	--	--

la diffusion de l'information du comité de suivi dans sa commune.			
---	--	--	--

PIECE JOINTE :



Le président

Paris, le 11 mars 2024

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 6 mars 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garant et garante du processus de concertation préalable pour le projet EOLE de développement de l'éolien en mer sur le Port de Nantes Saint-Nazaire.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit répondre et prendre notamment en compte les questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-il ?
- Quelles sont ses alternatives possibles ?
- Quelles sont ses conditions de faisabilité sociale ?

J'attire votre attention sur les très forts enjeux environnementaux du projet sur lesquels il est important que le public soit informé de manière transparente et intelligible et puisse être entendu. Parmi eux, devront être abordées, les incidences sur l'environnement liées aux travaux, d'une part :

- les opérations de dragages ;
- l'émission de polluants atmosphériques liés à la combustion de carburant par les engins de chantier, les engins maritimes et les travaux de terrassements ;
- l'augmentation du niveau acoustique et vibratoire ;
- l'augmentation du trafic des poids lourds et des engins de chantier ;
- les incidences négatives sur les espèces et habitats naturels présents, terrestres et marins.

D'autre part, devront être abordées, les incidences sur l'environnement en phase d'exploitation des infrastructures portuaires, outre celles liées à un trafic portuaire en augmentation et donc à une circulation routière augmentée d'autant, l'impact visuel lors du montage des éoliennes (300 m en haut de pale) devra également être illustré (avec des dispositifs de type réalité augmentée, par exemple).

Enfin, le port de Nantes Saint-Nazaire envisage ces travaux de très grande envergure pour accompagner le déploiement de la filière des éoliennes flottantes, la concertation sur ce projet peu connu du grand public devra être articulée avec les enjeux qui ont émergé lors des multiples sollicitations du public sur le territoire :

- celles, directement liées au développement de cette nouvelle filière : le « débat sur la mer » en cours sur cette façade et les précédents débats publics qui ont précédé la récente mise en service des premiers parcs posés d'éoliennes en mer en France ;
- vous devrez, dès le début de votre mission, travailler avec la CPDP du débat en cours pour que le MO présente et débattre du projet EOLE dans ce cadre, puis avec les garant.e.s désigné.e.s dans le cadre de la phase de concertation continue lors de la concertation préalable sur ce projet pour qu'une coordination soit spécifiquement faite (prévoir a minima une réunion commune) ;
- enfin vous veillerez à insérer dans le périmètre de la concertation les évolutions à prévoir des autres ports de cette façade en complémentarité avec le projet EOLE.

Vous devez faire des préconisations très précises au maître d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés, et travailler avec le MO pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la **CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans la constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s)

(art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garant et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyée par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site internet ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par leur projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivant sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet du maître d'ouvrage. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un

tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique.** Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.03.11 18:22:14
+01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Serge QUENTIN
Madame Catherine TREBAOL
Garante et garant de la concertation préalable du projet EOLE à Saint-Nazaire (44)

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr